EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16 septembre 2026

Date de la séance
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Guillaume Legrand.

En exercice :	29
Présents :	25
Pouvoir :	1
Votants :	26

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Quentin Blanchard,

Pouvoirs :
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_09_13

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES DE GIRONDE – SUBVENTION

Les incendies exceptionnels survenus en Gironde au cours du mois de juillet 2026 ont constitué une catastrophe d'une ampleur sans précédent, mobilisant durant plusieurs jours l'ensemble des moyens de secours et de sécurité civile.
Les territoires touchés par le mégafeu doivent faire face à des conséquences durables sur les plans humain, social, économique et environnemental. Les collectivités concernées supportent des charges exceptionnelles pour rétablir les services publics, sécuriser les sites sinistrés, accompagner les populations affectées et engager les opérations de reconstruction, tandis que de nombreuses familles, entreprises et associations demeurent fortement impactées par les pertes subies.
Dans ce contexte, la solidarité des collectivités territoriales apparaît essentielle. Elle constitue une réponse concrète aux besoins immédiats des communes et des populations sinistrées tout en traduisant les valeurs de coopération et d'entraide qui unissent les territoires face aux catastrophes majeures.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible à l'ampleur exceptionnelle de cette catastrophe la ville de Pont l'Evêque propose son soutien et sa solidarité aux communes impactées afin de contribuer à la reconstruction des équipements, à l'accompagnement des habitants et au retour à des conditions de vie normales dans les secteurs les plus durement affectés.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'avis favorable de la commission de finances du 14 septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE DE CONTRIBUER** à soutenir les communes impactées
- **DECIDE DE FAIRE** un don d'un montant de 5 200 € à la Protection civile,
- **CHARGE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Corentin RIOU

Le Maire

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

Jérémy ROSEAU

REÇU LE :
25 SEP. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355